

## **Réorientation et tout le bordel**

Par **Ishou**, le **28/06/2008 à 15:41**

Salut à tous, c'est la premier fois que je poste pour demander de l'aide alors voilà.

Là, je suis boursière en 2ème année que je vais sûrement redoubler.

Le truc , c'est que j'ai déjà redoublé la 1ère année, et donc, c'est la dernière fois que j'ai le droit de repiquer par rapport à la bourse parce que si je repique encore une fois, je serais obligée de me payer les études toute seule.

Or, c'est pas évident parce que pour des raisons familiales, j'ai un loyer à payer depuis presque 3 ans, donc je suis obligée de travailler pour le payer en même temps mais ça influe sur les études.

Bon, là, ça va encore.

Sauf que même si y a des matières qui me plaisent beaucoup comme le droit administratif, les autres ne me bottent pas du tout et même si je réussis à valider ma 2ème année, je n'ai aucune motivation pour continuer jusqu'à la licence.

Comme au départ, je voulais faire autre chose, travailler dans la boulangerie-patisserie, j'ai cherché sans espoir et miracle, j'ai réussi à dégoter un super patron chez qui je pourrais faire un apprentissage.

Il y en a qui me diront que je régresse en passant d'une L2 à un CAP mais ça, je m'en fiche. C'est ma passion.

Bref, le problème vient d'un autre truc.

Pour le moment, je suis à la MGEL et ma CMU est gérée par elle.

Or je vais passer d'une sécurité sociale étudiante à un régime de sécurité travailleur.

Mais est-ce que je dois absolument partir de la MGEL ou est-ce que je peux encore être considérée comme un étudiant?

Qu'est-ce qu'il va se passer avec ma CMU sachant que j'ai 21 ans, mais sachant aussi que j'ai un cancer qui nécessite un suivi régulier?

Par **woodgecko**, le **28/06/2008 à 16:48**

je crois que la mgel propose de prolonger pendant 1an après le départ de la fac le statut étudiant et les avantage qui y sont liés, faut aller voir sur place

et vive la boulangerie patisserie qui remplit mon coeur de joie tous les dimanches matins !

Par **Kem**, le **29/06/2008 à 12:39**

Sinon, tu gruges : tu prends l'apprentissage dans la boulangerie mais tu restes inscrite comme étudiante en droit via l'enseignement à distance!

Héhé

Fais une inscription à Paris 1 ou 2, et puis au CAVEJ. Tu conserveras ta mutuelle étudiante et donc ta CMU; les avantages des réductions offertes aux étudiants; et en plus tu pourras passer ta licence tranquillement à ton rythme.

:)

Je suis pour les arcs avec plein de cordes Image not found or type unknown

Si tu as besoin d'aide pour obtenir les cours retranscrits pour étudier plus à l'aise, j'ai tous les ,  
;

contacts Image not found or type unknown

Why not ?

Par **Christine**, le **29/06/2008 à 12:47**

Je n'ai hélas pas de réponses à tes questions mais ce post est juste un mot de soutien. Et quant à "régresser", quelle drôle d'idée ? Faire un métier qu'on aime est tout ce qui compte. Bon courage à toi.

Par **aynoa**, le **29/06/2008 à 14:24**

Je me range à l'avis de Kem pour la réponse au message, à proprement parlé. Pour ce qui est de ce que les gens pas très futés peuvent te dire parce que le métier que tu convoite n'aurait prétendument pas la "classe" que les métiers du droit, tu les laisse de côté.

Si j'avais eu le même courage que toi je n'aurais peut être pas abandonné mes passions... ce dont je me mords les doigts aujourd'hui.

Par **Camille**, le **29/06/2008 à 17:04**

Bonjour,  
Bonne question, bonnes réponses

[quote="Kem":1llkqubd]  
Je suis pour les arcs avec plein de cordes  
[/quote:1llkqubd] :wink:

Parfaitement d'accord ! Image not found or type unknown

[quote="Kem":1llkqubd]  
tu prends l'apprentissage dans la boulangerie mais tu restes inscrite comme étudiante en droit via l'enseignement à distance [/quote:1llkqubd]  
Et en "poussant le bouchon" plus loin...  
[quote="Poussinou":1llkqubd]  
y a des matières qui me plaisent beaucoup comme le droit administratif [/quote:1llkqubd]  
... pourquoi alors ne pas en profiter pour approfondir vos connaissances en droit financier, commercial, de la consommation, etc. non pas forcément dans l'optique d'en faire votre métier, mais dans l'idée qu'elles pourront vous servir très utilement par la suite dans la "boulange" ?

[quote="Poussinou":1llkqubd]  
Il y en a qui me diront que je régresse en passant d'une L2 à un CAP mais ça, je m'en fiche.  
C'est ma passion.  
[/quote:1llkqubd]  
Vous avez vu les réactions intéressées de woodgecko, de Kem, de Christine et de ayona, qui

commencent déjà à "poser des jalons" ? Image not found or type unknown

Ben oui, quoi... quand vous aurez repris les rênes des boulangeries Poilâne, ou monté votre propre chaîne de boulangeries-pâtisseries avec succursales dans le monde entier :  
"Euh... Poussinou, t'aurais pas besoin d'un bon - d'une bonne - juriste dans ta boîte, par

hasard ?" ... Image not found or type unknown

Et...  
[quote="Poussinou":1llkqubd]  
j'ai un cancer  
[/quote:1llkqubd]  
[b:1llkqubd]Ne le laissez pas vous "bouffer" ...[/b:1llkqubd]

Par Ishou, le 29/06/2008 à 21:53

[quote="Camille":edrcese6]Bonjour,  
Bonne question, bonnes réponses

[quote="Kem":edrcese6]

Je suis pour les arcs avec plein de cordes  
[/quote:edrcese6] :wink:

Parfaitement d'accord ! Image not found or type unknown

[quote="Kem":edrcese6]  
tu prends l'apprentissage dans la boulangerie mais tu restes inscrite comme étudiante en droit via l'enseignement à distance [/quote:edrcese6]  
Et en "poussant le bouchon" plus loin...  
[quote="Poussinou":edrcese6]  
y a des matières qui me plaisent beaucoup comme le droit administratif [/quote:edrcese6]  
... pourquoi alors ne pas en profiter pour approfondir vos connaissances en droit financier, commercial, de la consommation, etc. non pas forcément dans l'optique d'en faire votre métier, mais dans l'idée qu'elles pourront vous servir très utilement par la suite dans la "boulange" ?

[quote="Poussinou":edrcese6]  
Il y en a qui me diront que je régresse en passant d'une L2 à un CAP mais ça, je m'en fiche.  
C'est ma passion.  
[/quote:edrcese6]  
Vous avez vu les réactions intéressées de woodgecko, de Kem, de Christine et de ayona, qui

commencent déjà à "poser des jalons" ? Image not found or type unknown

Ben oui, quoi... quand vous aurez repris les rênes des boulangeries Poilâne, ou monté votre propre chaîne de boulangeries-pâtisseries avec succursales dans le monde entier :  
"Euh... Poussinou, t'aurais pas besoin d'un bon - d'une bonne - juriste dans ta boîte, par

hasard ?" ... Image not found or type unknown

Et...

[quote="Poussinou":edrcese6]  
j'ai un cancer  
[/quote:edrcese6]  
[b:edrcese6]Ne le laissez pas vous "bouffer" ...[/b:edrcese6][/quote:edrcese6]

Suite à mon cancer, j'ai décidé de vivre chaque jour comme le dernier et de réaliser, tout ou partie de mes rêves en arrêtant de me fier au qu'en dira-t-on.  
Donc, c'est pour ça que je me lance dans la boulange. Le droit, j'aimais bien mais ce n'est pas ma passion et comme je veux pouvoir ne pas avoir de regrets en mourant....

Bref.

Je veux bien m'inscrire pour des cours par correspondance, mais étant trop honnête, j'ai

besoin de quelques précisions.

L'inscription est payante? Parce que financièrement parlant, c'est un problème, avec le loyer et tout.

Ensuite, on a droit à une bourse? Parce que je me demande si on peut cumuler une bourse étudiante et un salaire CAP. Je ne pense pas mais si y en a qui peuvent me répondre.

Par **fan**, le **29/06/2008 à 22:10**

Tu as toute mon admiration poussinou. Coourage

Par **doui**, le **29/06/2008 à 22:29**

Salut,

la bourse crous n'est pas cumulable avec un contrat d'apprentissage/alternance.

[http://www.cnous.fr/\\_vie\\_\\_dossier\\_15.736.270.htm](http://www.cnous.fr/_vie__dossier_15.736.270.htm)

"Catégories exclues du dispositif:

[...]

-->Etudiants rémunérés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou en congé de formation."

Pour le CAVEJ, il y a le coût de l'inscription administrative à la fac + des frais pédagogiques:

<http://www.e-cavej.org/universite-paris ... q.html#q16>

" Tarifs à titre indicatif, les tarifs pour l'année 2008-2009 seront disponibles la première semaine de juillet 2008.

Pour mémoire, les tarifs (pour toutes les universités) pour l'année 2007-2008 étaient de:

Inscription administrative à l'université = 169.57 € (Licences)

Inscription administrative à l'université = 219.57 € (Maîtrises)

Inscription à la sécurité sociale étudiante = 192 €

Il s'ajoute obligatoirement, au paiement à l'Université de rattachement, une inscription au CAVEJ ou au CNED:

Inscription pédagogique au CAVEJ = 320 € (tarif 2008/2009)

Inscription pédagogique au CNED (voir directement avec cet organisme).

L'inscription au CNED n'est possible que pour les étudiants de Licence (1, 2 et 3) rattachés

administrativement à l'Université de Paris 1."

Bon courage.

**Par x-ray, le 30/06/2008 à 07:25**

Fonce !! Si nécessaire, emprunte un peu. Quant aux méchantes langues, oublies les.

Amicalement.

PS : pourquoi nécessairement prendre une inscription bidon au cAVEJ ? Pourquoi pas dans n'importe quelle université ? Les frais pédagogiques y sont moins élevés...

**Par Camille, le 30/06/2008 à 09:28**

Bonjour,

Bien d'accord. D'ailleurs, pourquoi "bidon" si ces études peuvent s'avérer utiles par la suite ?

Effectivement, comme le dit doui, si salaire pas de bourse, puisque l'un est censé remplacer l'autre.

Mais, si j'ai bien tout compris, votre problème était surtout la prise en charge de l'assurance maladie.

Votre maladie fait partie de celles dites "prises en charge à 100%" par la sécu quelque soit le régime (sauf, pour le régime général, dépassement d'honoraires et forfait hospitalier)(mais, il me semble que c'est kif kif pour le régime étudiant sans complémentaire)(idem pour la CMU seule, sans CMU complémentaire).

**Par Ishou, le 30/06/2008 à 09:55**

Bonjour,

Effectivement, mon problème porte surtout sur la sécurité sociale.

J'ai parlé avec mon médecin du problème lié à la CMU et comparativement parlant, l'avantage revient à la CMU car la 100 %, même si je suis sûre d'en bénéficier à vie, elle' ne me permet pas d'avoir certains soins remboursés. Par exemple, si je vais à l'hôpital , j'aurais certains examens plus qu'onéreux à payer, alors qu'ils rentrent dans le cadre de ma maladie. Alors, il m'a conseillée de garder la CMU le plus longtemps possible.

Bref, je me demandais , qui gérerait ça si je ne suis plus à la mgel.

Par **Vincent**, le **30/06/2008** à **11:42**

Ta sécurité sociale régime générale si je ne me trompe.

Par **Kem**, le **30/06/2008** à **12:58**

Bidon ? Le Cavej ?

L'intérêt est surtout d'être sûr d'avoir les cours à distance et des horaires d'examens compatibles avec la vie active.

Je ne regrette pas mon investissement de 320 € supplémentaires.

P.ex, la fac de Versailles organise aussi un enseignement à distance mais avec un surcout de ... 1000 € !

;)

Faut pas déconner quoi Image not found or type unknown

;)

Et si chaque membre actif du forum met 5 €, ça pourra aider poussinou Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **30/06/2008** à **13:18**

Question à 2 euros:

Bon, c'est sûr, je vais faire mon CAP Patisserie ( d'ailleurs, je recherche des cobayes ... )

En même temps, j'ai une certaine librairie qui me propose un poste super. Un jour par semaine, soit le samedi, soit le dimanche, à partir de la rentrée, ils m'ont proposée de m'occuper d'un rayon de la librairie en cause. C'est seulement pour un jour par semaine, donc seulement 32 heures par mois et je pense sérieusement pouvoir tenir les deux boulot.

Par contre, le problème, c'est toujours par rapport à la sécurité sociale. Parce que là, avec les deux jobs, qui va gérer ça?

Et je pense aussi aux impôts: quel est le seuil de revenus annuels à partir desquels on en paye? Est-ce que le salaire perçu dans le cadre d'un CAP ( où je serai forcément payée moins que le SMIC) en fait partie?

( Et je fais des sushi maison faute de pouvoir faire de pièce montée

:arrow:

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le 30/06/2008 à 13:39

En ce qui concerne la sécu, je peux te répondre : tu restes sur la sécu étudiante tant que tu n'as pas de CDI ou un contrat qui couvre plus que ton année scolaire.

(didj'ou faut que je fasse mon dossier de remboursement! 192 € quoi!)

:roll:

Concernant l'aspect fiscal, j'suis assez nulle en fait, donc je préfère rien dire Image not found or type unknown

Par **Camille**, le 30/06/2008 à 13:55

Bonjour,

[quote="Kem":6m2ogzl7]Bidon ? Le Cavej ?

[/quote:6m2ogzl7]

Eh oh ! La Bruxelloise là, faut pas vous énerver comme ça !

C'est parce qu'au départ, il s'agissait de s'inscrire quelque part uniquement pour pouvoir rester à la mutuelle étudiante, donc a priori "études bidons", peu importe où, CAVEJ ou université. x-ray a simplement dit que, tant qu'à faire, l'université était moins chère.

Par **Ishou**, le 30/06/2008 à 13:55

[quote="Kem":3mf4ilmx](didj'ou faut que je fasse mon dossier de remboursement! 192 € quoi!)[/quote:3mf4ilmx]

Gné???

Par **Camille**, le 30/06/2008 à 14:05

Bonjour,

[quote="Poussinou":3mf9xb24]

Par contre, le problème, c'est toujours par rapport à la sécurité sociale. Parce que là, avec les deux jobs, qui va gérer ça?

[/quote:3mf9xb24]

Pareil kif kif, votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du régime général.

[quote="Poussinou":3mf9xb24]

Et je pense aussi aux impôts: quel est le seuil de revenus annuels à partir desquels on en paye? Est-ce que le salaire perçu dans le cadre d'un CAP ( où je serai forcément payée moins que le SMIC) en fait partie?

[/quote:3mf9xb24]

Oui, mais peu probable d'y être assujettie vu vos bases (au pif !)

:wink:

(Mais vu que vous allez être ambitieuse, dans quelques temps il faudra penser à l'ISF... Image not found or type unknown

)

[quote="Poussinou":3mf9xb24]

:arrow:

( Et je fais des sushi maison faute de pouvoir faire de pièce montée Image not found or type unknown

)[/quote:3mf9xb24]

Là, faut Devoir... à déclarer en bénéfices industriels et commerciaux, ou en micro-BIC, selon

moi... Image not found or type unknown

**Par Vincent, le 30/06/2008 à 14:50**

Tous les nancéiens seront d'accord pour expérimenter tes productions... Un petit pôt de WINK

rentrée à l'association avec sushis et pâtisseries, non? Image not found or type unknown

**Par Camille, le 30/06/2008 à 15:12**

Bonjour,

Oui, mais alors, tel que je commence à percevoir Poussinou, elle n'est pas ennemie des expériences novatrices...

Elle va vous faire de ces pâtisseries aux sushis que vous m'en direz des nouvelles !!!  
:D

Image not found or type unknown

**Par Ishou, le 30/06/2008 à 16:54**

[quote="Vincent":204vsleb]Tous les nancéiens seront d'accord pour expérimenter tes

:wink:

productions... Un petit pôt de rentrée à l'association avec sushis et pâtisseries, non? Image not found or type unknown  
[/quote:204vsleb]

:P

Je veux bien vous prendre au mot Image not found or type unknown Il paraît que mes nems, mes rouleaux de printemps, mon canard laqué et mes twisted sushi sont super bien réussis ( normal, c'est fait maison

et puis la recette vient de ma famille Image not found or type unknown

Le Veng Hour dans le St Seb, vous connaissez? C'est ma tata qui le gère même si elle vous arnaque carrément sur certains prix ....

Mais sinon, pour faire français, je veux bien faire des choux à la crème ( z-aurez qu'à pas twisted arrow ).

pleurer si vous entrez plus dans votre pantalon Image not found or type unknown

Bref, cet aprem, j'ai fait deux-trois aller-retour à la CPAM et la MGEL qui me renvoient l'une vers l'autre. Donc soit les 2 peuvent s'en occuper, soit elles me veulent pas.

Camille: en parlant d'expériences novatrices, j'ai inventé la tarte-chou. Elle fait peur au

premier abord mais quel délice! Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **30/06/2008 à 17:51**

Bonjour,

[quote="Poussinou":kox7ybem]

Camille: en parlant d'expériences novatrices, j'ai inventé la tarte-chou. Elle fait peur au

premier abord mais quel délice! Image not found or type unknown [/quote:kox7ybem]

Non, ça ne me fait pas peur, sauf si c'est une sorte de quiche lorraine au roquefort avec des chous à la crème au chocolat et au gingembre...

8)

Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **30/06/2008 à 19:29**

[quote="Camille":mp04qylc]Bonjour,

[quote="Poussinou":mp04qylc]

Camille: en parlant d'expériences novatrices, j'ai inventé la tarte-chou. Elle fait peur au

premier abord mais quel délice! Image not found or type unknown [/quote:mp04qylc]

Non, ça ne me fait pas peur, sauf si c'est une sorte de quiche lorraine au roquefort avec des choux à la crème au chocolat et au gingembre...  
8)

Image not found or type unknown [/quote:mp04qylc]

Je vais demander à mon ami patissier de tester cette recette !!!!

Flo

Par **Ishou**, le **30/06/2008 à 23:50**

Mais non, c'est juste la même pâte que pour les choux à la crème, sauf qu'au lieu de les faire cuire comme des choux, je la mets dans un moule et après, je le coupe au milieu, j'y mets de la crème patissière faite maison ( au chocolat , c'est mieux) et je glace le dessus avec encore twisted

du chocolat Image not found or type unknown

Par **fan**, le **30/06/2008 à 23:59**

:lol:

Tu me fais saliver poussinou. Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **01/07/2008 à 00:03**

Mes amis m'ont intronisée grande pretresse du chocolat

si un jour je me déplace dans le puy de dome, je ne manquerais pas de t'en faire une. La première fois , c'était une accident mais je la réussis très bien maintenant, sans me vanter

Par **Camille**, le **01/07/2008 à 12:33**

Bonjour,

Ben la voilà la solution, faites une spécialisation en "Droit pénal culinaire". Et si cette spécialité n'existe pas, créez-la !

Entre les poulets, les avocats marrons, les juges qui vous "passent à la casserole" et l'Etat qui "nous prend pour des poires", il y a de quoi faire...  
:))

Image not found or type unknown

Par **fan**, le **01/07/2008 à 13:06**

:)

Camille a raison essaie de faire un plat sucré/salé. Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **01/07/2008 à 13:16**

[quote="Camille":ab2bm5mb]Bonjour,  
Ben la voilà la solution, faites une spécialisation en "Droit pénal culinaire". Et si cette spécialité n'existe pas, créez-la !

Entre les poulets, les avocats marrons, les juges qui vous "passent à la casserole" et l'Etat qui "nous prend pour des poires", il y a de quoi faire...  
:))

Image not found or type unknown

:)) :)) :)) :))

Image not found or type unknown

Et comme tout coûte bonbon, vous pourriez nous faire quelques confiseries.....

:)) :)) :)) :))

Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **01/07/2008 à 13:32**

:twisted: :arrow: :arrow:

Oui, le tout c'est d'avoir la pêche dans ce qu'on fait Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **01/07/2008 à 15:06**

8)

Et de ne pas bosser pour des prunes... 

Par **Camille**, le **01/07/2008 à 15:33**

Bonjour,  
[quote="florianne":1adtnsy1]

Et comme tout coûte bonbon, vous pourriez nous faire quelques confiseries.....  
[/quote:1adtnsy1]

Ben oui...

Des Procureurs au Kirsch ;  
Des Présidents fourrés à la ganache ;  
des Greffiers aux amandes ;  
des Avoués pralinés ;  
des Avocats aux marrons ; (je l'ai déjà faite, celle-là...)  
des Notaires en truffes ;  
des profiteroles d'Huissiers ;  
des Juristes au nougat...

des assortiments :

- "Classement sans suite" (sachets de 250g.) ;
  - "Amende forfaitaire majorée" (ballotins de 300 g.)
  - "Alternative aux poursuites" (ballotins de 500g.) ;
  - "Condamnation en premier ressort" (boîtes de 1,5kg.)
  - "Pourvoi en Cassation" (barils de 5kg.) ;
- etc...

:idea: :idea: :idea: :idea:

 type unknown

Par **Ishou**, le **01/07/2008 à 16:31**

:lol:

En espérant ne pas se ramasser de pain si on s'est gouré quelque part 

Par **woodgecko**, le **01/07/2008 à 16:36**

rien que de lire toutes ces histoires de patisserie j'en ai l'eau à la bouche, les métiers de la boulangerie et de la patisserie sont des métiers qui, outre le fait d'être utiles depuis toujours, font partie de la culture française et on peut en être fiers.  
Et puis c'est tellement beau une belle patisserie avec une vitrine remplie de lapins en chocolat 8)

Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **01/07/2008 à 16:38**

Héhéhé, en ce moment, c'est plutôt des pièces montées qui se font, vu l'époque. Mais à Paques, on fait pas que des lapins, on fait aussi des énormes cloches en chocolat noir ( entre autres)

Par **woodgecko**, le **01/07/2008 à 17:13**

et puis de mémoire à chaque baptême ou fête de quartier ou évènement du genre la star était toujours le patissier et jamais l'avocat ou l'ingénieur. les seuls à pouvoir piquer la vedette à un patissier sont les cuisiniers ou les fromagers, et encore ça reste à vérifier puisque le patissier a l'avantage de laisser la dernière impression ( sauf si on craque avant le dessert )

étant un grand gourmand j'ai beaucoup de respect pour ceux qui savent manier l'art du goût :))

Image not found or type unknown

Par **doui**, le **01/07/2008 à 19:54**

[quote="Camille":ngx51d2d]Bonjour,  
Ben la voilà la solution, faites une spécialisation en "Droit pénal culinaire". Et si cette spécialité n'existe pas, créez-la !

Entre les poulets, les avocats marrons, les juges qui vous "passent à la casserole" et l'Etat qui "nous prend pour des poires", il y a de quoi faire...

Image not found or type unknown

Bien sur que la spécialité existe!!

[url=http://www.amazon.fr/Droit-gastronomie-juridique-lalimentation-gourmands/dp/2842001303/ref=sr\_1\_1?ie=UTF8&s=books&qid=1214934607&sr=1-1:ngx51d2d]http://www.amazon.fr/Droit-gastronomie-juridique-lalimentation-gourmands[/url:ngx51d2d]

[url=http://pageperso.aol.fr/\_121b\_zwsLNISMQbcVxaqLpmen3ZTIUQkjX0Svvs+mzJpXr7r80tzfQwHW alimentation, gastronomie et oenologie[/url:ngx51d2d]][/url]][/url]

Par **Ishou**, le **27/08/2008 à 15:36**

Les nancéiens pourront déguster mes oeuvres à la patisserie qui donne sur la rue st jean, à twisted

coté de la parapharmacie Image not found or type unknown